

Communiqué de presse - 20/10/2021

Les réussites de l'Article 51 : un nouveau suivi du cancer expérimenté à l'Hôpital Privé de la Baie d'Avranches (50)

Depuis le 1er octobre 2021, l'<u>Hôpital Privé de la Baie</u>, à Avranches (Manche), établissement du Groupe <u>Vivalto Santé</u>, est l'un des 45 sites retenus en France pour expérimenter un nouveau suivi des patients atteints du cancer et soignés par thérapie orale.

Cette innovation organisationnelle s'inscrit dans le cadre de l'Article 51 de la Loi de financement de la sécurité sociale (LFSS) de 2018, permettant "d'expérimenter de nouvelles organisations en santé reposant sur des modes de financement inédits (...) dès lors que ces nouvelles organisations contribuent à améliorer le parcours des patients, l'efficience du système de santé, l'accès aux soins ou encore la pertinence de la prescription des produits de santé".

Ce dispositif "permet de déroger à des règles de financement de droit commun, applicables en ville comme en établissement hospitalier ou médico-social" pour "permettre une généralisation de techniques profitables à tous à l'avenir". Les projets sélectionnés, et mis en application au niveau national ou régional, sont financés par le Fonds pour l'innovation du système de santé (FISS).

L expérimentation conduite à l'Hôpital Privé de la Baie fait tomber la séparation invisible entre le milieu hospitalier et la médecine de ville, pour créer une autoroute de communication avec le patient", détaille Véronique VERHULST, pharmacienne à l'hôpital. Il s'agit de ne pas laisser le patient seul lorsque son traitement oral ne nécessite pas une présence régulière à l'hôpital. "Ce nouveau fonctionnement nous permet de mettre en confiance et de sécuriser les patients", poursuit la Docteure Laura MOISE, oncologue médicale.

Dès le début du traitement, l'équipe hospitalière se rapproche du médecin traitant, du pharmacien de ville et des aidants ou des infirmiers du patient. Comme l'explique Clarisse CADIEU, cadre de santé et cheffe de ce projet, "cela leur permet d'avoir les bonnes informations et de savoir qui appeler en cas de besoin".



L'équipe de l'Hôpital de la Baie d'Avranches : Dr Laura Moise (oncologue médicale), Véronique Verhulst (pharmacienne), Clarisse Cadieu (cadre de santé et cheffe de projet) et Tiphaine Salmon (infirmière coordinatrice). Ouest France

Les patients sont équipés de deux outils numériques qui ont été développés par le Groupe Vivalto Santé. Le premier est un jeu interactif nommé "Chimio orale", qui éduque le patient à sa thérapie, pour contrer la désinformation qui sévit sur certains sites ou sur les réseaux sociaux. Le second, intitulé VIVALTOLIFE, une plateforme digitale à laquelle les professionnels de santé, choisis par le patient, sont invités à se connecter pour échanger des informations médicales sur le patient mais aussi sur les pratiques de suivi entre professionnels.

En toute confidentialité, le patient peut poster sur VIVALTOLIFE des photos et des messages qui alertent les soignants, ce qui "améliore la rapidité de notre suivi, mais aussi la prise en charge des effets secondaires", selon la Docteure Laura Moise.

En parallèle, l'équipe hospitalière continue d'appeler les patients régulièrement et de

vérifier que leur mode de vie correspond bien à la prise des médicaments, tout en identifiant les effets indésirables. Le médecin traitant et le pharmacien de ville prennent aussi le temps de faire un suivi.

"Plus le traitement avance et mieux il se passe, plus on peut relâcher notre surveillance et laisser le patient autonome, maintenant qu'il a appris à gérer son traitement", explique Véronique VERHULST. Le relais est alors pris par les professionnels de ville, qui bénéficient à ce titre d'une enveloppe financière.

Par ce parcours qui sécurise le suivi des traitements cancérologie en thérapies orales, le patient se sent accompagné à chaque étape par les professionnels ville et hôpital qui travaillent en bonne coordination autour du patient sans le solliciter comme intermédiaire.

A terme, cette expérimentation doit permettre au niveau national de valider l'amélioration et sécurisation du suivi du patient en thérapies orales et l'amélioration de la coordination des professionnels de santé désignés par lui pour l'accompagner. Cela validera également une rémunération graduée dans le temps de chaque professionnel de santé (ville et hôpital) en fonction de l'autonomie du patient. C'est enfin la reconnaissance pour les établissements de soin des missions des infirmières de coordination et éducation thérapeutique essentielles dans ce type de traitements en cancérologie.



Diplômé de l'École Polytechnique et de l'École des Ponts et Chaussées, Daniel Caille a créé le groupe Vivalto Santé en 2009 avec des médecins libéraux à l'occasion de la reprise de trois établissements: le CHP Saint-Grégoire (Saint-Grégoire), la Clinique Pasteur-Lanroze (Brest) et la Clinique de la Côte d'Emeraude (Saint-Malo). Daniel Caille est actuellement à la tête du 3ème acteur national dans le domaine de l'hospitalisation privée en France. Le Groupe Vivalto Santé est doté d'instances de gouvernance où ses actionnaires, médecins et investisseurs sont associés aux réflexions et décisions stratégiques tant au niveau du Groupe qu'au sein de chaque établissement. Le Groupe Vivalto Santé se positionne également comme la 1ère entreprise à mission du secteur de la santé ayant initié cette démarche dès septembre 2020.